Hossegor le 5 janvier 2015

INFOS SAISON SPORTIVE 2015

A l'attention de :

- Comités Départementaux et Régionaux
- Clubs affiliés

Bonjour à tous,

La commission Vie Fédérale qui organise la vie sportive de la fédération, en collaboration avec la DTN et les commissions sportives des différentes disciplines, a mis en place un certain nombre d'évolutions et de réformes pour la saison 2015. Vous retrouverez ces infos ci-dessous.

I - Réforme du classement fédéral :

A partir de 2015, et pour répondre à une demande forte, sera mis en place un double classement fédéral officiel.

Ce qui existait déjà :

- Le classement national Open, dit « **CLASSEMENT SCRATCH OPEN** » identique au classement actuel persistera, où un compétiteur se verra attribuer tous les points de toutes les épreuves auxquelles il participe pour alimenter son classement Open, et cela quelle que soit la catégorie. Ce classement servira de base à LGCS (logiciel fédéral de gestion des compétitions pour les épreuves open : Coupes Open (départemental, régional, de France), Championnats de France Open, et autres épreuves Open agréées (Maider Arosteguy, etc..) ,
- Le classement national dit **« PAR CATEGORIE SCRATCH »,** qui est une extraction à partir du classement SCRATCH OPEN, pour chaque catégorie. Un compétiteur y retrouve le classement de sa catégorie, mais avec les points marqués dans l'ensemble des épreuves auxquelles il a participé. (Open et autre)

Nouveauté

- Un classement dit **« PAR CATEGORIE »,** où un compétiteur se verra attribuer uniquement les points des épreuves auxquelles il participe, dans **sa** catégorie (épreuves fédérales, agréées, et internationales par catégories : ISA et ESF). Cela sera valable pour l'ensemble des disciplines, afin d'obtenir un classement spécifique des compétiteurs dans leurs catégories d'âge. Ce classement servira de base à LGCS pour les épreuves par catégories : Championnats et Coupes Espoir (départemental, régional), Championnats de France Espoir, et épreuves agréées FFS jeunes : Maider, Gromm Search.

Ce classement doit permettre une meilleure lisibilité des classements par catégorie d'âge. Celles-ci seront les catégories officielles que l'on retrouve aux championnats de France :

FEDERATION FRANCAISE DE SURF
123 boulevard de la Dune - 40150 HOSSEGOR
Tél : 05 58 43 55 88 - www.surfingfrance.com
N°SIRET : 305 462 616 00049 - CODE APE : 8551Z

LES CATEGORIES

- Surf: Open, Ondine Open, Minime, cadet, junior, ondine – de 14, ondine – de 16 et ondine – de 18. Senior man, masters, ondine masters, grand master, Kahunas et Grand Kahunas.
- Bodyboard : Open, Ondine Open, Minime, cadet, junior, ondines Espoir. Senior man, masters, Ondine master, grand master, Kahunas et Grand Kahunas.
- Longboard: Open, Ondine Open, Espoir, ondines Espoir, Senior men, masters, grand master, Kahunas et Grand Kahunas.
- bodysurf: Open, Ondine Open, Espoir, Masters division.
- Stand Up: Open, Ondine Open.

surf	Bodyboard	Longboard	Bodysurf	Stand Up
• Open • Ondine Open • Minime • cadet • junior • ondine – de 14 • ondine – de 16 • ondine – de 18 • Senior man • masters • ondine masters • grand master • Kahunas • Grand Kahunas.	• Open • Ondine Open • Minime • cadet • junior • ondine espoir • Senior man • masters • ondine masters • grand master • Kahunas • Grand Kahunas	• Open • Ondine Open • Espoir • ondine espoir • Senior man • masters • ondine masters • grand master • Kahunas • Grand Kahunas	• Open • Ondine Open • Espoir • Masters division • ondine masters	• Open • Ondine Open

Nota:

- la catégorie Espoir regroupe Benjamin, minime, cadet, junior en garçons et filles.
- La catégorie « **masters division »** regroupe de masters à grand kahunas
- Idem pour la catégorie **ondines masters**

Le Ranking ou points attribués et coefficients restent identiques à 2014. La formule de calcul du classement également: (voir sur l'Extranet ou en Annexe)

ATTENTION : cela impliquera une grande vigilance dans la déclaration des compétitions sur LGCS.

FEDERATION FRANCAISE DE SURF
123 boulevard de la Dune - 40150 HOSSEGOR
Tél : 05 58 43 55 88 - www.surfingfrance.com
N°SIRET : 305 462 616 00049 - CODE APE : 8551Z

Conséquences :

La problématique du sur-classement : les modalités de sur classement sont décrites de façon très précises dans le règlement sportif, lui-même issue d'une réglementation d'Etat dans **la loi sur le sport (Protection de la santé et de l'intégrité physique du sportif)**

L'article XIII page 30 du règlement sportif décrit la procédure (voir aussi sur **www.surfingfrance.com)**

I- LE SUR-CLASSEMENT D'UN SPORTIF

L'article L231-5 stipule que « les fédérations sportives veillent à la santé de leurs licenciés et prennent à cet effet les dispositions nécessaires, notamment en ce qui concerne les programmes d'entraînement et le calendrier des compétitions et manifestations sportives qu'elles organisent ou qu'elles autorisent…. »

A ce titre la possibilité pour un sportif de surfer dans la catégorie supérieure à sa classe d'âge (ou une catégorie encore plus éloignée) doit être soumis au préalable à une visite médicale faite par un médecin du sport qui jugera de la capacité physique et mentale de ce sportif à pouvoir surfer dans la catégorie qu'il sollicite.

Procédure :
La demande de sur-classement sera faite sous la responsabilité et à la demande du Président du club :
1) Avant la première compétition de l'année sur son territoire de la catégorie demandée en sur-classement
2) Le sportif subit un examen médical pratiqué par un médecin du sport qui remplira le formulaire Médical de demande de sur-classement et qu'il transmettra au médecin fédéral de la FFS.
3) Le Président du club du sportif établi la demande de sur-classement en remplissant le formulaire fédéral de demande de sur-classement et en l'adressant au Médecin Fédéral de la FFS.

Le Médecin fédéral de la FFS adressera au sportif, au président du club et au président du comité régional, une attestation de sur-classement au regard des documents fournis par le médecin du sport et de la demande formulée par le Président du club et signée par le représentant légal du mineur.

Le sportif qui participera à une compétition fédérale de manière surclassée (après en avoir fait la demande) devra continuer la saison dans la catégorie pour laquelle il a été surclassé.

Tout organisme affilié à la FFS et organisateur d'une compétition devra s'assurer que tout sportif désirant participer à la compétition qu'il organise dans une catégorie supérieure à sa catégorie soit bien autorisé par la FFS à être surclassé.

Tout dossier complet devra parvenir à la FFS au plus tôt, si possible avant le 30 Janvier de chaque année et en tout état de cause : *Avant la première compétition de l'année sur son territoire de la catégorie demandée en sur-classement*. Le sur-classement sera effectif pour toute l'année.

- Les points obtenus dans la catégorie quittée seront annulés.
- Comme stipulé, un sportif ayant été surclassé devra continuer sa saison dans sa nouvelle catégorie, et cela sur toutes les épreuves fédérales (départementales, régionales, nationales) et épreuves agréées. (Gromsearch, Open Arosteguy, ..)

NOTA : les épreuves dites OPEN sont par définition accessibles à tous, et ne sont donc pas concernées par les problématiques de sur-classement.

FEDERATION FRANCAISE DE SURF
123 boulevard de la Dune - 40150 HOSSEGOR
Tél : 05 58 43 55 88 - www.surfingfrance.com
N°SIRET : 305 462 616 00049 - CODE APE : 8551Z

De fait, les épreuves officielles organisées par les comités régionaux et départementaux devront respecter les catégories d'âges (cf tableau précédent). L'offre devra être complète afin que tout compétiteur, quelle que soit sa catégorie, puisse marquer des points et alimenter son classement à tous les niveaux.

La fédération encourage notamment toute action en faveur de la formation et de la détection des plus jeunes (Festisurf, catégorie benjamin, etc..). La plus jeune catégorie concernée par les championnats de France reste cependant la catégorie MINIME.

Cas particulier d'un compétiteur blessé : si un compétiteur est blessé à minima durant 6 mois consécutifs d'une année civile, en apportant la preuve par un certificat médical, il pourra être re-crédité de ses points de début d'année s'il en fait la demande.

II - Directives techniques Nationales

Règlement sportif. Remis à jour et validé en 2014, il est à disposition sur le site de la fédération.

Rappel sur les règles de sur-classement. Voir règlement sportif page 30 et annexe pour les demandes.

Rappel sur les règles de participations aux coupes départementales et régionales Espoir. Toute épreuve (même dénommée coupe) parce qu'elles permettent l'accès aux championnats de France Espoir, ne pourra être accessible qu'aux licenciés compétition du territoire concerné.

Rappel sur les nationalités : il faut être français et en possession d'un passeport français pour participer aux championnats de France Espoir, Open, et masters, et aux les épreuves permettant d'y accéder. Les ressortissants étrangers peuvent participer aux épreuves de Coupe, si leur seeding le permet.

Plan de féminisation. La coupe de France 100% ondines participe au plan de féminisation de l'activité de la fédération, et voulue par le ministère. Des initiatives ont vu le jour dans certains comités avec l'apparition de compétition réservées aux jeunes filles. Nous ne pouvons que nous réjouir de ces initiatives, et encourager tous les comités à mettre en place ce type d'actions dans toutes les disciplines de la fédération.

FEDERATION FRANCAISE DE SURF
123 boulevard de la Dune - 40150 HOSSEGOR
Tél : 05 58 43 55 88 - www.surfingfrance.com
N°SIRET : 305 462 616 00049 - CODE APE : 8551Z

Annexe

Procédure de calcul du classement fédéral

En fin d'année 0, on calcule comme on le fait aujourd'hui la somme des 4 meilleures épreuves. En année 1, on reporte le total de l'année 0, que l'on répartie en 4 épreuves initiales moyennes.
Au 1er janvier, on réparti donc le total des 4 meilleures épreuves de l'année n-1 en 4 Compétitions initiales (Ci) tel que Total = Ci1+cC2+Ci3+Ci4

Total n-1	Année N								
	Ci1	Ci2	Ci3	Ci4					TOTAL
4000	1000	1000	1000	1000					4000

L'intérêt de répartir de façon homogène les résultats de l'année précédente est que dans le cas où le surfeur a fait une bonne performance l'année 0, s'il n'y a pas ce phénomène de lissage, quand on lui retire un résultat, il perd un bon score et se retrouvera très pénalisé.
Nos calendriers étant très fluctuants et hétérogènes (ISA, ESF, IBA, FFS, comités, ASP, …) on ne peut pas se permettre de retirer une épreuve de l'année passée et de la remplacer par une nouvelle pour avoir un classement glissant tout au long de l'année.
Une perf sur un WQS 6* par exemple pourrait être remplacé par une coupe régionale… ce qui est illogique avec une grosse chute dans le classement.

Une fois les premières compétition lancées, le Classement (TOTAL) se calcul sur les 4 meilleures épreuves parmi les Ci1,Ci2, …, C1, C2, ….

Année N								
Ci1	Ci2	Ci3	Ci4	C1	C2	….		TOTAL
1000	1000	1000	1000	1200	600			4200
1000	1000	1000	1000	600	500			4000

Pour que le classement reflète aussi la réalité de ce qui se passe sur l'année, il faut progressivement supprimer ces résultats T0 au cours de l'année.
Cette suppression interviendra chaque année à date fixe, des T0 pour qu'en fin de saison, le classement fédéral reflète les performances de l'année.

Au 1er Juillet, on retire une compétitions initiales (Ci)

Année N								
Ci2	Ci3	Ci4	C1	C2	C3	C4		TOTAL
1000	1000	1000	1200	600	600	250		4200
1000	1000	1000	600	500	500	800		3800

FEDERATION FRANCAISE DE SURF
123 boulevard de la Dune - 40150 HOSSEGOR
Tél : 05 58 43 55 88 - www.surfingfrance.com
N°SIRET : 305 462 616 00049 - CODE APE : 8551Z

Au 1er Aout, on retire une deuxième compétitions initiales (Ci)

Année N								
Ci3	Ci4	C1	C2	C3	C4			TOTAL
1000	1000	1200	600	600	250			3800
1000	1000	600	500	500	800			3400

Au 1er Décembre, on retire les 2 dernières compétitions initiales (Ci)

Année N								
C1	C2	C3	C4	C5	C6			TOTAL
1200	600	600	250	1500	1200			4500
600	500	500	800	800	1500			3700

Il ne reste plus que les compétitions de l'année à partir de ce moment…

En cas de blessure qui éloigne un compétiteur sur une grosse partie de la saison, une commission fédérale pourra reclasser un compétiteur en début d'année…

•Le surfeur participe à 0 compétition : une commission déterminera si le compétiteur est re-crédité ou non de points pour la saison suivante.

•Le surfeur a participé à au moins une compétition : on lui conserve son résultat + T0

•A partir de 2 compétitions, on retombe dans le cas général.

Renouvellement de la licence en début d'année.
A noter que seuls les licenciés de l'année apparaissent dans le classement, une période de latence d'un mois sera observée durant le mois de janvier pour permettre aux compétiteurs de se licencier.
Les résultats internationaux ne seront enregistrés que pour les surfeurs à jour de leur licence. (un délai d'un mois, durant le mois de janvier sera toléré).

Si le surfeur prend sa licence en cours d'année, il ne réapparaitra dans le classement que dès lors que sa licence aura été validée par son club

FEDERATION FRANCAISE DE SURF
123 boulevard de la Dune - 40150 HOSSEGOR
Tél : 05 58 43 55 88 - www.surfingfrance.com
N°SIRET : 305 462 616 00049 - CODE APE : 8551Z